



**ARRETE PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de la commune de Bréviandes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 février 2021 relatif au projet de lignes directrices de gestion de la commune de Bréviandes en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels ;

Vu l'arrêté municipal n°2021/59 du 8 avril 2021 portant mise en place des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, l'agent dont le nom suit :

Monsieur Laurent ARTUS

Article 2 – Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Bréviandes, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Thierry BLASCO